

Arrêté ministériel n° 2016-224 du 21 mars 2016 modifiant l'arrêté ministériel n° 2005-59 du 19 janvier 2005 fixant la liste des maladies contagieuses soumises à déclaration, modifié

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	21 mars 2016
Publication	<u>Journal de Monaco du 25 mars 2016</u> ^[1 p.3]
Thématique	Protection de la santé et politiques de santé

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2016/03-21-2016-224@2016.03.26>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la loi n° 749 du 25 mai 1963 relative à la déclaration des maladies contagieuses, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.095 du 3 décembre 1963 sur la déclaration des maladies contagieuses, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2005-59 du 19 janvier 2005 fixant la liste des maladies contagieuses soumises à déclaration, modifié ;

Article 1er

L'intitulé de l'arrêté ministériel n° 2005-59 du 19 janvier 2005, modifié, susvisé, est modifié comme suit :

« Arrêté ministériel fixant la liste des maladies soumises à déclaration obligatoire ».

Article 2-3

Voir l'article 1er de l'arrêté ministériel n° 2005-59 du 19 janvier 2005.

Article 4

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 25 mars 2016

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2016/Journal-8270>